



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Séance du 13 juin 2018

L'an 2018, le 13 juin à 19 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la salle des fêtes de Gioux, sous la présidence de M. Jean-Luc LEGER, président.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs Mathieu CHARVILLAT, Marie-Antoinette BORDERIE, Jean-Louis DELARBRE, Michel DIAS, Mireille LEJUS, Gilles PALLIER, Bernard PRADELLE, André RENAUX, Jean-Claude VACHON, Dominique LABOURIER, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Philippe COLLIN, Renée NICOUX, Corinne TERRADE, Dominique SIMONEAU, Annie WOILLEZ, Isabelle GRAND, Jean-Marie CAUNET (suppléant), Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Marie-Françoise VERNA, Pierrette LEGROS, Claude BIALOUX, Christian ARNAUD, Georges LECOURT, Jean-Luc LEGER, Gérard AUMENIER, Denis PRIOURET, Thierry NADAUD (suppléant), Maurice MAGOUTIER, Valérie BERTIN, Thierry LETELLIER, Jacky BGEUF.

**ETAIENT EXCUSES :** **Ayant donné procuration :** Nicole DECHEZLEPRETRE à Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX à Jean-Louis DELARBRE, Martine SEBENNE à Bernard PRADELLE, Serge DURAND à Dominique LABOURIER, Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET, Yvette DESMICHEL à Valérie BERTIN.

**Absents :** Guy BRUNET, Stéphane DUCOURTIOUX, Isabelle PISANI, Didier TERNAT, Philippe GILLIER, Jean-Paul BURJADE, Jean-Marie LEGUIADER, Gérard CHABERT

Mme Isabelle Grand, maire de Gioux, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

### Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT**.

### Information : les décisions du Président

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le 24 mai dernier, la décision ci-dessous a été prise :

**24 mai 2018**

N° 2018 – 022 Prestation d'assistance aux travaux de la CLECT (KALYPS Consultants), pour un montant de 9 000 € HT, avec sollicitation d'une subvention de 80 % de la CDC.

## Ordre du jour

1. Attribution marchés
  - a. Services d'assurances (*remis sur table*)
  - b. Collecte et valorisation des encombrants
  - c. Fourniture et acheminement du gaz naturel pour le centre aqua récréatif, le pôle enfance et le siège
2. Valorisation de l'offre touristique de randonnée : convention cadre et groupement de commande
3. Vente d'un bien immobilier et bail longue durée – commune de Gentioux
4. Règlement des activités piscine
5. Tarifs Piscine : modification
6. Aquasud : location d'espaces
7. Vente DVD
8. Programme 2018 du contrat Sources en action
9. Programme 2018 du contrat Creuse amont
10. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour une opération d'étude
11. Conventions de partenariat avec les autres Maîtres d'Ouvrage du contrat Creuse amont
12. Droit de Prémption urbain (DPU)
13. Convention Etablissement Public Foncier : extension de la Cité de la Tapisserie
14. Convention ADS – avenant

### Questions diverses

- Info projet de territoire et Conseil de Développement
- discussion sur les pylônes électriques : vers la fin des taxes perçues de l'Etat ?

<b>1. Attribution de marchés</b>
----------------------------------

<b>a. Services d'assurances</b>
---------------------------------

**M. LEGER** explique que jusqu'ici les primes annuelles étaient de 94 752 €, désormais on passera à 81 667 € par an. Une compagnie d'assurance fait des offres commerciales concurrentielles pour prendre les marchés des collectivités.

**Mme Marie-Françoise VERNA** détaille lot par lot.

**M. Bernard PRADELLE** demande s'il y a eu des critères pour déterminer le moins disant.

**M. LEGER** répond que oui, avec une pondération prévue.

**Adopté à l'unanimité.**

**b. Collecte et valorisation des encombrants**

**M. Philippe COLLIN** indique qu'il n'y a eu qu'une seule réponse, celle de Court-Circuit, qui remplit tous les critères. Nous sommes sur des conditions identiques au marché précédent, sur 12 mois renouvelables 3 fois.

**Adopté à l'unanimité.**

**c. Fourniture et acheminement du gaz naturel pour le centre aqua récréatif, le pôle enfance et le siège**

L'entreprise Picoty est retenue pour un montant de 77 000 €

**Adopté à l'unanimité.**

<b>2. Valorisation de l'offre touristique de randonnée : convention cadre et groupement de commande</b>
---

**M. Gilles PALLIER** détaille ce projet concernant le PNR et des communes limitrophes (300 communes, 140 000 habitants, 3 départements). Il s'agit d'un engagement sur 3 ans. D'autres Communautés de communes ont déjà délibéré. Le groupement de commande est confié à un autre EPCI.

Cet outil est indispensable pour promouvoir et faciliter la randonnée.

**Mme Renée NICOUX** n'a pas de question sur le principe mais pourquoi le PNR ne mène t'il pas le groupement de commande ?

**M. Gilles PALLIER** répond que le PNR ne peut pas, pour des questions juridiques, donc c'est un EPCI qui le porte.

**Adopté à l'unanimité.**

<b>3. Vente d'un bien immobilier et bail longue durée – Ferme de Lachaud</b>
--

**M. Jean-Luc LEGER** rappelle que cette vente est envisagée pour faire baisser la pression fiscale. Elle rapportera 60 000€ pour les bâtiments et 10 000 € pour 5ha de terrains.

**Adopté à l'unanimité.**

**M. LEGER** explique que Mme Corbin exploite déjà cette ferme et souhaite signer un bail de longue durée de 18 ans. A l'époque, la Communauté de communes du Plateau de Gentioux avait souhaité se porter acquéreur pour éviter le démembrement et le boisement des parcelles. Le projet est en lien avec le CEN et rayonne au-delà de Lachaud.

**Mme Annie WOILLEZ** demande pourquoi passer sur un bail de longue durée.

**M. Thierry LETELLIER** précise qu'un bail de 18 ans ne peut pas être cassé sans lien familial entre le propriétaire et le preneur, contrairement à un bail de 9 ans. Le droit du fermage est plus sécurisant dans ce cas. Un Bail à long terme est une atteinte à la propriété foncière en droit foncier.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 4. Règlement des activités piscine

**M. Mathieu CHARVILLAT** détaille les activités à destination du public.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 5. Tarifs Piscine : modification

**M. CHARVILLAT** propose d'adopter un tarif unique à 7€ pour les activités pendant l'été, à destination du public touristique.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 6. Aquasud : location d'espaces

D'autres candidats se sont manifestés pour utiliser l'espace massage ou la salle de réunion de la piscine, au prix de 40€ par mois. Il s'agit d'étendre le nombre de prestataires

A la demande de **Mme Isabelle GRAND**, **M. Charvillat** précise que les entreprises sont basées à Aubusson et St-Sylvain Bellegarde.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 7. Vente de DVD

**M. CHARVILLAT** précise qu'il s'agit bien d'un dépôt-vente.

**Adopté à l'unanimité.**

<b>8. Programme 2018 du contrat Sources en action</b>
---

Présentation du programme par Mme Dominique SIMONEAU. Le coût est de 41 000 € en 2018

**Adopté à l'unanimité.**

<b>9. Programme 2018 du contrat Creuse amont</b>
--

**Adopté à l'unanimité.**

<b>10. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour une opération d'étude</b>
--

**M. LEGER** se réjouit que des territoires extérieurs fassent appel à nous, comme l'a fait le Lac de Vassivière. Les compétences de nos agents sont ainsi reconnues.

**Adopté à l'unanimité.**

<b>11. Conventions de partenariat avec les autres Maîtres d'Ouvrage du contrat Creuse amont</b>
---

**Mme GRAND** fait remarquer que dans la convention, p.30, point 6, il manque un mot, par exemple « faire valoir ».

**Adopté à l'unanimité.**

<b>12. Droit de Prémption urbain (DPU)</b>
--

**M. Claude BIALOUX** présente le rapport.

**Mme Pierrette LEGROS** demande si les autres communes sont concernées ?

**M. BIALOUX** répond que non car elles n'ont pas de PLU donc pas de droit de préemption urbain.

**Adopté à l'unanimité.**

### **13. Convention Etablissement Public Foncier : extension de la Cité de la Tapisserie**

**M. LEGER** précise que cette signature entre la Cité et l'EPF est destinée à réaliser une extension éventuelle de la Cité. Nous en sommes au stade du projet.

**M. PALLIER** indique que la Cité a délibéré le 28 mai en ce sens.

**Adopté à l'unanimité.**

### **14. Convention ADS – avenant**

**M. BIALOUX** explique qu'il est proposé un second avenant à la convention pour raccourcir le délai de dénonciation pour les 12 communes. L'agence technique départementale met en place rapidement le Service d'Instruction Mutualisé pour les 35 communes concernées. Au 1/07/18 puisque l'Etat se désengage de l'instruction, avec 2 agents, puis au 1/01/2019 cela pourrait concerner les 12 communes de Creuse Grand Sud. Une réunion des communes aura lieu début juillet et il conviendra de délibérer avant le 15 octobre.

**Mme NICOUX** demande où se passera l'instruction des dossiers et que deviendra le personnel actuel.

**M. BIALOUX** répond que les dossiers seront traités à Guéret et que le personnel sera réorienté notamment vers le PLUI, qui représente un gros travail.

**M. LEGER** ajoute que cette agence technique départementale était très attendue, les communes ayant besoin d'un renfort. On commence par l'urbanisme pour quelques communes, mais cela va concerner rapidement toutes les communes.

**Mme Valérie BERTIN** fait observer que Vallière a été oubliée dans la liste.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Questions diverses**

- **Montant des impayés en cours : M. LEGER** a vérifié ce jour.

A l'automne 2016 : 2,3 Million d'€. A ce jour, 2/3 ont été résorbés, soit environ 780 000 € d'impayés, et rien au-delà de 6 mois. Cela concerne surtout le traitement des OM. Toutes les entreprises du FAM et les engins de voirie ont été payés.

**Mme PERRUCHET** demande ce qu'il en est des loyers. **M. LEGER** précise que 250 000 € au total sont dus aux collectivités (Aubusson et Gentioux).

**Mme LEGROS** s'interroge sur le paiement des 250 000 € d'Engie.

**M. LEGER** que nous avons obtenu un échéancier. Ce n'est pas un bug de la Communauté de communes, mais d'Engie. Il n'était pas facile de comparer avec 2015 car l'ouverture de la piscine date de novembre 2015.

**M. Denis PRIOURET** demande pourquoi il reste des impayés pour les OM.

**M. LEGER** précise que ces dépenses sont comptabilisées mais pas payées tout de suite. C'est une question de trésorerie.

**M. Philippe COLLIN** indique que c'est SUEZ qui est en attente. Ils sont compréhensifs. Un budget annexe ne changerait rien, au contraire, non aurions trop d'impayés à résorber en une année.

- **Info projet de territoire et Conseil de Développement :**

**M.LEGER** rappelle que nous avons délibéré 2 fois sur le sujet. Il souhaite associer le conseil de développement au projet de territoire. 2018 sera l'année du diagnostic et 2019 celle de l'élaboration, avec une validation en Conseil Communautaire en fin d'année. Nous allons travailler en régie. Il faut lever le nez de la gestion du quotidien. Il est temps de savoir ce que l'on veut pour le territoire

Pour le conseil de développement, chaque commune doit désigner un membre (non élu), or il en manque la moitié. Il faut ré-expliciter la nécessité de mettre en place ce CODEV.

Il sera proposé un 1<sup>er</sup> temps de rencontre : une journée peut-être le 7 juillet pour tous les élus de la Communauté de communes, pour faire connaître les équipements et les services de la Communauté de communes. Ce sera en covoiturage ou avec un bus payé par l'exécutif, donc sans dépense supplémentaire pour le Conseil Communautaire.

**Pylônes :** vers une disparition des revenus réservés aux communes.

Les parlementaires n'en ont pas entendu parlé, mais un article est sorti dans une revue destinée aux Maires. **Mme GRAND** explique que c'est une grosse part dans le budget de la commune, bien utile pour les investissements. Dans le journal des maires « finances locales », il est question de 200 M d'€ de petites taxes supprimées par la loi de finance 2018.

L'AMF reprend cette info mais cite d'autres taxes. **M. LEGER** va se fendre d'un courrier à la sous-préfète.

**M. Jacky BŒUF** demande s'il s'agit des pylônes électriques ou de téléphonie.

- **FAM** : un client gérant de plusieurs établissements médico-sociaux proposerait 4,8 Million d'€. Une rencontre de toutes les autorités au siège de l'APAJH va se tenir pour voir les conditions éventuelles de la vente. On reviendra alors devant le conseil. Il faut être volontaire et prudent à la fois car l'enjeu est de taille. M. LEGER veut rassurer, car l'activité demeurerait. En effet l'agrément est donné à l'APAJH, cela ne changera pas.

Le capital des emprunts du FAM est de 2 Millions d'€ à ce jour. Rembourser l'emprunt ou pas, cette question sera posée en Conseil.

**M. PRIOURET** pense qu'il faut arrêter de rembourser des emprunts pour ce qui ne nous appartient plus.

**M. LEGER** prévoit un nouveau conseil communautaire rapidement si un accord est trouvé lundi.

#### Cession de la station de Faux :

**Mme Catherine MOULIN** souhaite passer par un acte administratif et connaît une personne qui est en capacité de le faire.

Elle demande aussi pourquoi fermer la déchetterie des Alluchats le samedi après-midi.

**M. COLLIN** répond que c'est pour rationaliser les services. Le gardien a besoin de temps pour travailler au Thym pour décharger le quai de transfert. C'est sur ce créneau que cela pénalise le moins de gens. Il ajoute que Peyrelevade n'a pas réglé une année complète pour leurs usagers utilisant notre équipement.

**M. LEGER** admet qu'on augmente nos tarifs, mais nos contribuables ne doivent pas payer des services gratuits pour les voisins !

**Mme LABOURIER** demande si pour 2017 la dette est réglée. Philippe COLLIN approuve, par la nouvelle communauté de commune de Haute Corrèze. Le montant est de 15 000€.

- **EPIC Office du Tourisme.** Le CODIR s'est prononcé favorablement à un retour au statut associatif de l'OT intercommunal et donc pour abandonner le statut de l'EPIC. M. LEGER pense que l'important c'est de sauver le portage intercommunal, pas le statut EPIC. Ce sera un chantier important des mois qui viennent.

La séance est levée à 20h25

\*\*\*\*\*